

CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION

Art.1 MODALITES D'INSCRIPTION

Les demandes d'inscription se font en deux temps :

- 1) Vous devez réaliser une pré-inscription en ligne et renvoyer les pièces demandées par retour mail ou courrier. NB : les stagiaires doublant de notre établissement remplissent une fiche de réinscription uniquement et n'ont pas de pré-inscription à réaliser
- 2) Votre candidature sera étudiée et vous serez convoqué à une réunion ou un entretien de positionnement.
- 3) Une fois l'accord obtenu du responsable de formation vous pouvez finaliser votre inscription en déposant le dossier d'inscription à nos services. **Toute demande d'inscription doit être confirmée 15 jours après la validation de votre candidature**

Le dossier d'inscription doit être dûment complété et signé par le futur stagiaire et les frais d'inscription payés. A réception de tous ces éléments vous êtes INSCRITS en prépa et votre place réservée.

1 MOIS avant le démarrage de l'action AVI CONSEIL transmet au client un contrat ou convention de formation (sous réserve que les démarches d'inscription soient finalisées).

Une convocation d'entrée en formation est transmise au client 10 jours avant le démarrage précisant les horaires et le planning des cours ; l'encaissement des frais pédagogiques s'effectuera au cours de cette période.

Art.2 NIVEAU REQUIS ET ADEQUATION

Les étudiants inscrits doivent remplir les pré-requis figurant sur la fiche technique de l'action (version en ligne ou papier)

Art.3 DELAI DE RETRACTATION d'INSCRIPTION

A compter du jour de validation de l'inscription (art.1) et donc paiement des frais d'inscription de 60 euros, le client bénéficie d'un délai de rétractation de 10 jours. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Après ce délai, l'inscription est considérée définitivement validée.

Cas particulier : Le désistement sera pris en compte au-delà du délai de 10 jours pour le motif suivant :

- Cas de force majeure (maladie grave, hospitalisation de longue durée) justifié par une preuve précisant clairement le cas de force majeure.
- Non réussite au BAC pour les prépa BAC +

Les frais d'inscription restent cependant acquis au centre AVI Conseil.

Art.4 FRAIS D'INSCRIPTION

Sont concernés par ces frais que ceux qui s'inscrivent pour la première fois au sein d'AVI Conseil. Dès lors qu'il valide son inscription, le candidat doit s'acquitter des frais d'inscription dont le montant est indiqué sur le volet « pièces à fournir ». Les droits d'inscription restent acquis à AVI Conseil.

Art.5 : MODALITÉS DE PAIEMENT DES FRAIS PÉDAGOGIQUES

Le paiement des frais pédagogiques se fait jusqu'à 10 fois selon la prépa et l'échéancier défini avec le client. Le solde devra intervenir au maximum courant le mois de fin de la formation suivie. La première fraction correspond environ à 20% du coût pédagogique. Elle sera réglée par chèque bancaire à l'inscription. Les autres échéances seront réglées par chèque aux dates fixées par l'échéancier (en date du 15 ou 30 du mois). A l'issue de Chaque semestre de formation A.V.I CONSEIL établit une facture au nom du client.

Art.6 : RESERVE

La direction se réserve le droit d'annuler contre remboursement une action de formation en cas d'insuffisance de participants.

Art.7 : MODALITES D'ANNULATION

Si le client est empêché de suivre la formation par suite de **force majeure dûment reconnue et signifiée** par voie de lettre recommandée AR, le contrat ou convention de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat déduction faite des frais d'inscription et les 20% de démarrage restant acquis au centre.